

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
19 août 2022
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du Territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-dix-septième année

Lettres identiques datées du 18 août 2022, adressées
au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale
et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur
permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Comme suite à ma lettre d'hier, j'ai le regret de vous informer qu'Israël, Puissance occupante, poursuit sa répression contre la société civile palestinienne, en particulier contre les observateurs et les défenseurs des droits de l'homme : il s'est livré à une nouvelle attaque aujourd'hui, au cours de laquelle ses forces d'occupation ont fait irruption dans les locaux de sept institutions, confisqué du matériel, détruit des biens et fermé des bureaux de force. Sachant que l'impunité continue de régner, les responsables israéliens continuent d'agir inexorablement comme si une agression aussi flagrante contre la société civile palestinienne allait rester sans conséquences.

Rappelons que le 22 octobre 2021, le Ministre israélien, Benny Gantz, avait qualifié six grandes organisations palestiniennes de défense des droits humains et de la société civile d'organisations « terroristes ». Parmi les entités visées figuraient l'éminente organisation de défense des droits humains Al-Haq, l'organisation Addameer, qui défend la cause des prisonniers et des détenus politiques palestiniens, l'Union of Agricultural Work Committees, le Bisan Center for Research and Development, l'Union of Palestinian Women's Committees et Defense for Children International – Palestine.

Toutes ces organisations sont connues pour ce qu'elles font pour les droits humains et dans le domaine humanitaire et elles sont soutenues par des gouvernements et des organisations intergouvernementales de la communauté internationale tout entière dans le cadre des efforts qui sont faits pour renforcer la société civile, composante essentielle de toute nation démocratique. Mais ces efforts sont délibérément et systématiquement battus en brèche par Israël, qui n'a aucun intérêt à ce qu'une société civile fonctionne en Palestine et qui cherche à décourager la dénonciation des violations graves et systématiques des droits humains et des



crimes de guerre qu'il commet contre le peuple palestinien, notamment contre les femmes et les enfants.

Aujourd'hui, après les désignations calomnieuses d'octobre 2021 et comme suite aux ordres d'exécution ratifiés par le Ministre Gantz le 17 août 2022 confirmant la désignation de l'Union of Palestinian Women's Committees, du Bisan Center et d'Adameer comme organisations terroristes, des attaques contre ces organisations de la société civile ont été menées par les forces d'occupation israéliennes. La Puissance occupante a également annoncé qu'elle avait rejeté les appels introduits par Al-Haq et Defense for Children International – Palestine pour s'opposer à leur désignation comme organisations terroristes, poursuivant ainsi la campagne de pression et d'intimidation qu'il livre contre ces organisations et toutes les entités qui les soutiennent.

En plus des attaques et de la fermeture des locaux des organisations susmentionnées, les forces d'occupation israéliennes ont fait une descente dans les locaux de l'église anglicane/épiscopale Saint Andrew's à Ramallah. Commencé à 3 heures du matin, l'assaut a duré deux heures ; des soldats israéliens ont occupé le complexe, y compris le sanctuaire de l'église, la salle paroissiale, les bureaux, le presbytère et le centre médical épiscopal arabe, et terrorisé les habitants, tirant des coups de feu, lançant des grenades de surpression et brisant des vitres, tandis que d'autres militaires saccageaient l'entrée de l'église. Les forces d'occupation israéliennes tentent de justifier cette attaque effroyable contre l'église alléguant une perquisition dans les locaux de Al-Haq, à laquelle Saint Andrew's loue un bureau dont l'entrée est totalement séparée de celle de l'église.

Dans une déclaration, le diocèse épiscopal de Jérusalem a condamné sans équivoque cette attaque contre l'un de ses lieux de culte sacrés et le saccage des biens de l'église. Il a déclaré que ces agissements étaient à la fois des violations du droit international et un acte terroriste contre l'ensemble de la communauté... Le diocèse considère l'assaut contre le complexe de St. Andrew's à Ramallah, église chrétienne établie et officiellement reconnue, comme une atteinte à l'exercice de la liberté de culte.

Nous demandons de nouveau au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et à tous les autres acteurs concernés de condamner et de rejeter ces agissements de la Puissance occupante contre l'église et contre la société civile palestinienne. Nous appelons à la poursuite de l'action menée pour défendre la société civile palestinienne et sa capacité d'accomplir son travail à l'abri des persécutions de la Puissance occupante et pour protéger le droit du peuple palestinien de militer pour sa liberté et ses droits humains et de résister à cette diffamation, à cette déshumanisation et à cette agression incessantes.

Une fois de plus, nous tenons à souligner que ces calomnies diffamatoires et ces attaques font partie de la campagne que mène Israël de longue date contre la société civile palestinienne, qui a osé dénoncer les forfaits de l'occupation, y compris les violations des droits humains des femmes et des enfants. Il s'agit aussi là d'une nouvelle atteinte au droit fondamental du peuple palestinien de s'opposer à cette occupation illégale, de dénoncer les crimes commis et d'y résister. La communauté internationale ne saurait permettre qu'une agression aussi flagrante reste impunie.

À cet égard, il convient de rappeler que, dans une déclaration conjointe du 12 juillet 2022, les ministères des affaires étrangères de l'Allemagne, de la Belgique, du Danemark, de l'Espagne, de la France, de l'Irlande, de l'Italie, des Pays-Bas et de la Suède, après avoir mené des enquêtes sur les allégations d'octobre 2021 et les désignations terroristes faites par Israël contre les six organisations de la société civile palestinienne susmentionnées, ont souligné qu'aucune information substantielle

n'avait été reçue d'Israël qui justifierait de revoir leur politique à l'égard des six ONG palestiniennes qu'Israël a décidé de désigner comme « organisations terroristes »... Faut de preuves, ils ont dit qu'ils poursuivraient leur coopération avec elles et qu'ils continueraient de soutenir fermement la société civile dans le Territoire palestinien occupé. Une société civile libre et forte est indispensable pour la promotion des valeurs démocratiques et pour la solution des deux États.

Le mépris absolu d'Israël pour le droit international et la communauté internationale dans son ensemble ne doit pas rester sans réponse. Israël ne peut être autorisé à perpétrer ses crimes contre le peuple palestinien en invoquant un prétexte mensonger et illégitime après l'autre, sans en subir les conséquences. Ces agissements illégaux et violents contre la société civile palestinienne s'inscrivent sans nul doute dans le cadre plus large d'actes d'agression, de violations des droits humains et de crimes de guerre visant à terroriser et traumatiser la population civile palestinienne. Ils ne peuvent être dissociés des mesures illégales de colonisation, de peine collective, de détention et d'emprisonnement, ni de l'oppression incessante des Palestiniens qui ont marqué les 75 dernières années de la Nakba et les 55 années d'occupation étrangère infligées violemment par Israël au peuple palestinien.

Il est plus que temps de mettre fin à cette grave injustice contre notre peuple et de l'aider à mettre un terme à cette occupation coloniale illégale et au régime d'apartheid pour qu'il obtienne enfin justice et voie triompher sa liberté et son indépendance et puisse mener une vie digne dans sa patrie. En attendant que ce jour arrive, nous redemandons une fois encore la protection internationale du peuple palestinien, conformément au droit international et aux résolutions des organes de l'ONU. Cela est essentiel pour sauver la vie des civils, préserver leur avenir et ménager les perspectives de parvenir à une solution juste à la question de Palestine et à une paix et une sécurité durables entre la Palestine et Israël que la communauté internationale appelle de ses vœux depuis longtemps mais que l'impunité et l'absence de volonté politique empêchent hélas de concrétiser.

La présente lettre fait suite aux 763 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 17 août 2022 (A/ES-10/910-S/2022/628), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits humains du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre,
Observateur permanent
(Signé) Riyad **Mansour**